

	OdelVAR	ADMR	People & Baby
Investissement et renouvellement de matériel envisagé	20454 € investis sur la durée du contrat	17320 € investis sur la durée du contrat	24708 € investis sur la durée du contrat
Période et horaires d'ouverture	RAS - Périodes indiquées dans le projet de règlement de fonctionnement conformes au cahier des charges	Horaires d'ouverture conformes au cahier des charges. Période estivale fermeture 3 semaines en même temps des deux sites	Ouverture de 7h à 19h mais modulation d'horaires de 7h à 8h30 et de 18h à 19h (6 enfants). Alternance des fermetures proposées
Respect du taux CAF de 70%	Pas de contractualisation le 1er mois mais facturation fréquentation réelle puis contractualisation afin d'être au plus proche des besoins = taux de facturation optimal Pointage des familles avec tablette tactile à l'entrée des structures Pas de limitation du nombre de semaine de congé (dans tous les cas interdit par la CAF)	Demande de passage à 115 % de surnombre. Attention! Nécessité d'être trois encadrantes	Capacité maximale 115 % - Constitution d'une liste d'attente pour l'accueil occasionnel. Badgeuse
Gestion des places occasionnelles	gestion en temps réel de l'attribution des places occasionnelles . Mise en place d'une liste d'attente	Réservation de semaine en semaine, d'un jour à l'autre ou le jour J en fonction des disponibilités	Communication sur les places occasionnelles
Gestion des pré-inscriptions et des attributions	Evoque une organisation interne. Ne fait pas référence au guichet unique. A bien compris par contre la présence d'une commission d'attribution de places Logiciel ODEL	Evoque leur présence systématique aux commissions d'attribution des places . Préavis d'un mois pour rupture de contrat	Evoque un RDV de pré-inscription alors que c'est réalisé par le guichet unique. Période d'essai d'un mois pour revoir à la hausse ou à la baisse leur contrat. Appliquent des frais de dossier Logiciel Mikado N'autorise pas les résiliations de contrat entre le 1er juin et le 31 aout. préavis de 2 mois
Période d'adaptation	3 RDV d'environ 1h30 à 3h00 sur 3 jours consécutifs avec présence de l'enfant et des parents. Sait d'avoir un rituel sans intégrer à chaque fois une nouveauté Jour 1 et 2 : l'enfant reste dans la structure avec parent joignable si besoin L'adaptation peut être plus longue si besoin	1er RDV avec la feuille d'habitude puis familiarisation sur 8 jours avec échelonnement de la durée et des différents temps d'accueil	RDV d'inscription puis schéma d'accueil sur 5 jours. Pas de schéma d'adaptation progressif. Adaptation sur les mêmes créneaux, en présence des parents qui diminue au fur et à mesure des jours. Remise d'un rapport d'intégration aux parents
Accueil des enfants porteurs de handicap	Importance accordée à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Formation du personnel. Formation aux troubles du spectre autistique	Sensibilisation à l'accueil des enfants porteurs de handicap, respect de l'obligation Equipe formé au langage des signes	Importance accordée à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Mise en place d'une charte d'accueil des enfants porteurs de handicap
Suivi médical- référent santé	Médecin du territoire. 6 vacations par an et par structure. Intervention d'un psychologue une fois par mois	Prestation assurée par un médecin, le docteur CHOMEL par l'intermédiaire d'une convention. 2h par trimestre. Psychologue 1 fois par mois APP	Intervention d'un médecin vacataire 2h/mois. Accompagnement d'un psychologue 2h/mois
Modalités de mises en œuvre respect PAI	Organisation proposée structurée et conforme à la réglementation	Organisation proposée structurée et conforme à la réglementation	Organisation proposée structurée et conforme à la réglementation
Activité pédagogiques proposées / Budget annuel	Pédagogie permettant l'attachement, utilisation du vocabulaire positif, pédagogie différenciée afin de répondre aux besoins des enfants, libre expérience, favorise les situations d'essai erreur / essai réussite, itinérance ludique, respect du rythme et des besoins de l'enfant Proposition de yoga Présentations d'exemples d'activités mises en place Psychomotricienne 4 fois par an Musicien 4 fois par an Ferme pédagogique 2 à 3 fois par an	Création d'un espace snoezelen. Adaptation des activités en fonction des envies et des besoins des enfants donc pas de planning d'activité en avance. Mais proposition également d'activité individuelles et collectives dirigées (manipulation, ateliers créatifs, musique, jeux dynamiques, jeux calmes...). Mise à disposition de la mallette pédagogique du réseau ADMR. Sorties extérieures, notamment dans l'espace extérieur de la crèche. 2 intervenants ext./an	Ferme pédagogique itinérante, compagnie enfance et musique. Bienveillance par le positionnement professionnel Accompagner les émotions Sensibiliser à la musique, Eveiller l'enfant aux plaisirs pluri-sensoriels de la création, Nourrir l'imaginaire, interculturalité vivante et dynamique, sensibiliser à la nature, développer des expériences de sérénité en extérieur, espaces d'éveil en libre accès
Partenariats proposés	Projet passerelle avec écoles maternelles et centres de loisirs, activités avec les aînés Bibliothèque 1 à 2 fois par mois	Bibliothèque de St Pierre de Bœuf. Passerelle avec les écoles	Projet passerelle avec l'école maternelle de St Pierre de Bœuf. Se rendre au marché, bibliothèque de St Pierre de Bœuf, souhait de tisser des partenariats avec les associations locales (FlashDance, Yoga, peinture sur soie...) et artistes locaux. Partenariat intergénérationnel. Partenariat avec les entreprises locales (Boulangerie, fleuriste, pharmacie)
Préparation des repas et respect de la loi EGALIM	Formation HACCP Pas de référence à la loi EGALIM mais évoque les produits bios, frais et de saison. Evoque le recrutement d'un cuisinier à 25h par semaine (pour Vêrin ET St Pierre). N'a pas lu le CC. Obligation d'avoir un cuisinier alors qu'ils évoquent que c'est ODEL qui fait le choix de ne pas faire appel à une société de restauration	Formation HACCP, modification des fournisseurs pour respecter la loi Egalim. Produits frais et de saisons. Menus validés par le médecin de crèche	Evoque un prestataire qui fournira les repas (API. N'évoque pas la loi EGALIM (même si parle de produits bios, frais et de saisons) obligation de prendre le lait fournit par la crèche, sinon il faut une prescription médicale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/01/2020

	OdelVAR	ADMR	People & Baby
Relations avec les familles	Lors de la reprise : Réunion d'information, permanences administratives Au long cours : permanences administratives portail extranet Réunion de rentrée Mise en place d'un plan de communication Enquête de satisfaction Publication d'une gazette de la crèche tous les 2 mois Mise en place d'un conseil des familles 2 fois par an Cahier de transmission Café des parents Boîte à suggestion	Café des parents, intervention des parents dans les activités . Réunion de rentrée, moments conviviaux (Noël, Carnaval...). Possibilité de devenir membre bénévole de l'association. Proposition d'organisations de journées portes ouvertes. Organisation de réunions thématiques (Soutien à la fonction parentale)	Entretien d'accueil avec la directrice. Enquête de satisfaction. Evénements au cours de l'année Boîte à idée, livret d'accueil. Réunion de rentrée. Cafés crèches Création d'un conseil d'établissement avec élection de 2 représentants de parents. Site Internet avec portail dédié pour chaque structure. Edition d'une newsletter mensuelle
Facturation aux familles - Gestion des impayés	Chèque bancaire, ANCV, espèces, CESU, CB. Possibilité de régler trois fois sans frais en cas de difficulté Si impayé : LRAR puis second LRAR avec suspension accueil		
Relation avec la CCPR	Référent unique : directrice du service petite enfance RDV trimestriel		Conseil d'établissement avec un représentant de la CCPR
Organisation de la maintenance des bâtiments	3 personnes composent le service technique ESAT pour la gestion des espaces verts Entreprises spécialisées pour la maintenance des locaux ménagers, système de chauffage et climatisation, entreprise qui s'occupe de l'entretien des sols Installation de purificateur d'air	Gestion par les bénévoles et artisans locaux si besoin. Envisage la réfection des peintures + renouvellement de certains équipements liés à l'aménagement interne (système anti-pince doigts, serrures, poignées). Souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la CAF pour un reste à charge de 20%	Direction technique. Possibilité de faire intervenir des techniciens pour le petit bricolage. Liste de 25 entreprises partenaires pour le travaux non réalisables en interne.
Organisation des équipes - Passage en Microcrèches	Coordinatrice se rend chaque semaine dans les structures. Directrice tous les mois Réunion mensuelle d'équipe. Journée pédagogique une fois par an Référente technique présente en permanence sur l'une ou l'autre des structures (EJE ou Auxiliaire de Puer) Reprend le fonctionnement actuel sans suppression de poste ni diminution des temps de travail Gestion des remplacements : le personnel sera en modulation du temps de travail + liste de personnel volant	Suppression d'un poste d'EJE et remplacement par un poste de CAP PE. Maintien d'un temps plein pour le poste de direction commune pour les deux sites (un mi-temps par micro-crèche). 4,80 ETP par crèche contre 4,89 actuellement. Les modalités de licenciement des 2 EJE sont clairement annoncées Encadrement 1 adulte pour 6 enfants Gestion des remplacements appel aux salariés volontaires pour remplacement, recrutement en CDD	Reprend le fonctionnement actuel sans suppression de poste ni diminution des temps de travail Gestion des remplacements : pool de volants avec plus de 100 agents mobilisables , heures supplémentaires pour l'équipe en place, interim ou CDD de remplacement
Convention collective et avantages sociaux	CCN des acteurs du lien social et familial Accord d'interressement Plan épargne entreprise Plan épargne retraite Comité d'entreprise	CCN de la branche de l'aide, de l'accompagnement , des soins et des services à domicile Analyse de la pratique professionnelle (1,5h par mois)	Tickets restaurants, comité d'entreprise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Affichage : 09/01/2020